

APPEL A PROJETS 2025

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE, PRÉVENTION DE LA RADICALISATION ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Destiné à **tous les acteurs associatifs et institutionnels** intervenant dans les domaines de la **prévention de la délinquance, de la prévention de la radicalisation et de la sécurité routière** sur le **ressort des 39 communes de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)**, l'appel à projets annuel vise à soutenir et à développer la dynamique intercommunale engagée dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD), en encourageant les initiatives nouvelles ou innovantes prises dans ces domaines.

1/ Les enjeux prioritaires

En 2025, les projets dont l'objectif entrera dans un des axes suivants de la STSPD m2A 2022 – 2026 seront particulièrement encouragés :

- 1. Protéger les jeunes et prévenir la délinquance**, par des actions visant notamment la protection des jeunes contre l'impact négatif des écrans et des réseaux sociaux, la prévention des incivilités dans les zones sensibles lors des nuits d'Halloween et de la Saint-Sylvestre, ou la prévention de la radicalisation ;
- 2. Prévenir les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes et aller vers les publics vulnérables**, par des actions de sensibilisation aux violences faites aux femmes, d'amélioration du repérage et de la prise en charge de ces femmes, de prise en charge des auteurs de violences intrafamiliales, d'approche du public vulnérable ;
- 3. Renforcer la sécurité routière sur le territoire**, notamment par des actions de lutte contre les rodéos des deux-roues motorisés, de sensibilisation aux risques de tous les usagers de la route (vélos, piétons, engins de déplacement personnels motorisés (EDPM), véhicules légers), de renforcement des compétences des usagers en matière de sécurité routière.

2/ Les critères de sélection

La décision de soutien de m2A aux projets présentés prendra en considération les critères précisés ci-dessous :

- Les objectifs des projets présentés doivent viser précisément **les axes prioritaires du plan d'action de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance m2A** déclinés précédemment ;
- Les projets **impliquant la population** dans les actions de prévention et de citoyenneté et qui veilleront à **associer les habitants du territoire** à la lutte contre les incivilités seront particulièrement appréciés ;
- Les actions ou les projets peuvent s'inscrire dans une logique de **prise en charge individualisée et/ou collective, en milieu ouvert comme en milieu fermé** ;
- Le projet ou l'action doit veiller à **soutenir et développer la dynamique intercommunale**. Si toutes les dimensions territoriales : **urbaines, périurbaines et rurales** seront étudiées, les projets à **dimension intercommunale seront prioritaires** ;
- Le mode de valorisation/restitution de l'action et son rayonnement au-delà du secteur ou du public initialement visés seront des critères pris en considération dans l'analyse des dossiers ;
- A intérêt équivalent, **les nouveaux projets** sont privilégiés par rapport aux reconductions.

3/ Modalités pratiques, recevabilité des dossiers et calendrier

- Le montant de l'enveloppe spécifique destinée à cet appel à projets est déterminé chaque année à l'occasion du vote du budget de m2A. En 2024, le montant de l'enveloppe s'élevait à 9 800€ ;
- Le dépôt des dossiers doit s'effectuer **sur la plateforme** <https://mulhouse.mgcloud.fr> et viser le **dispositif W3** ;
- Les **cofinancements sont indispensables** (sans détermination d'un pourcentage au préalable). La subvention attribuée n'a pas vocation à financer la totalité de l'action ;
- La subvention vise uniquement à la **réalisation du projet défini** et non au fonctionnement habituel des structures (ex : charges de personnel, achat d'un véhicule, aménagement de voirie, etc.) ;
- Seuls les **dossiers complets et déposés dans le délai imparti** seront examinés ;
- Lorsqu'un projet est financé à l'année N, le porteur a jusqu'au 31 mars de l'année N+1 pour transmettre le **bilan de l'action**. En cas de non-respect de cette disposition, tout nouveau projet présenté par ce porteur sera automatiquement rejeté ;
- Les projets dont le dossier est recevable seront examinés en commission des élus représentant le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) de m2A. A l'issue, un projet de délibération sera rédigé puis soumis à l'assemblée délibérante de m2A compétente (Conseil d'agglomération ou Bureau d'agglomération selon le montant total des aides versées par la collectivité) ;
- Le paiement de la subvention interviendra après notification officielle de l'aide octroyée.

CALENDRIER APPEL A PROJETS m2A 2025 Prévention de la délinquance, prévention de la radicalisation et sécurité routière https://mulhouse.mgcloud.fr - Dispositif W3	
3 février 2025	Lancement de l'appel à projets

18 avril 2025	Date limite de dépôt des dossiers
Mai 2025	Commission d'examen
16 juin 2025	Conseil d'agglomération de m2A
7 juillet 2025	Bureau d'agglomération de m2A
Aout 2025	Notification des décisions

Toutes les informations utiles, dont le **plan d'action de la STSPD 2022 - 2026** sont accessibles en ligne sur la page « Appel à projets annuel » du site de <https://www.m2a.fr/prevention-securite/appel-a-projets-annuel/>